



**Axel PONIATOWSKI**

Député du Val d'Oise

Président de la Commission

des Affaires étrangères

Maire de l'Isle-Adam

Paris, le 6 mai 2008

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE** **d'Axel Poniatowski,** **Président de la Commission des affaires** **étrangères**

### **Mon amendement à la Constitution pour permettre, le cas échéant, un référendum sur les futurs élargissements de l'Union européenne**

Le projet de loi de révision de la Constitution prévoit de soumettre les traités d'adhésion de nouveaux pays à l'Union européenne soit à une procédure parlementaire de ratification, soit au référendum.

Cette alternative résulte de la nouvelle donne créée par le rejet de la constitution européenne et la ratification par notre pays du Traité de Lisbonne.

Toutefois, j'entends déposer un amendement visant à garantir, sous certaines conditions, l'organisation d'un référendum pour tout futur élargissement de l'Union européenne.

**Je propose que, dans un délai de six mois à compter de la signature d'un traité d'adhésion, la majorité des membres du Parlement (Assemblée nationale + Sénat) soutenus par au moins un cinquième des électeurs puissent exiger l'organisation d'un référendum.**

Par cet amendement de compromis, je souhaite rassembler les opposants et les partisans de la remise en cause de l'actuel article 88-5 de la Constitution, qui soumet obligatoirement au référendum tout Traité d'adhésion à l'Europe.

#### **Contact presse :**

Isabelle Le Meur

☎ 01 40 63 42 01

Fax : 01 40 63 42 81

Port : 06 26 25 15 20

Courriel : [ilemeur@assemblee-nationale.fr](mailto:ilemeur@assemblee-nationale.fr)